

Constitution: instrument exclusivement juridique ?

Par **cassiopeeld**, le 12/10/2013 à 16:54

Alors voilà , le sujet de mon TD est : " La constitution est-elle un instrument exclusivement juridique ?

Voilà mon plan :

I - La constitution : un instrument juridique

A - sens formel

B - sens matériel

Mais je ne sais absolument pas quoi dire dans le grand II , je pensais parler de la visée politique de la constitution ... Mais dans ce cas je ne sais pas quoi mettre dans le A et B . Vos conseils sont les bienvenus... Merci

Par **Booker**, le 12/10/2013 à 17:46

Oui, il est évident qu'évoquer "l'exclusivité" de la l'utilité de la Constitution revient en fait à remettre en question ladite exclusivité.

Je t'invite à te poser trois questions : qui crée la question ? A quoi cela leur sert-il ?

Quel est l'impact des diverses constitutions dans la vie de la communauté politique ?

Reviens après avoir fait quelques recherches sur ces questions,

Bon courage.

Par **cassiopeeld**, le 12/10/2013 à 18:39

Ce sont les citoyens qui amènent à cette question enfin les gouvernés ! L'aspect politique va permettre de limiter le pouvoir des gouvernants , ils vont pouvoir exercer ce pouvoir dans un cadre légal . Ça a donc une valeur sociale

La constitution va permettre d'assurer la souveraineté d'un État , et va être le précepteur d'un nouvel ETat .